

Un vizir chrétien à l'époque fâtimite : l'Arménien Bahrâm

CANARD

La présence de secrétaires chrétiens dans les bureaux de l'administration centrale comme dans ceux de l'administration provinciale est un fait bien connu à différentes époques de l'histoire de l'Islam⁽¹⁾. Un Chrétien a pu être premier ministre de Mu'âwiya, Sardjûn ibn Mansûr ar-Rûmi, *anêr christianikôlatos*, homme très chrétien, nous dit Théophane⁽²⁾. Il était secrétaire du Diwân al-kharâdj de Mu'âwiya et *şâhib amrihi*, c'est-à-dire premier ministre⁽³⁾. Plus tard, quand le premier ministre prit le titre de vizir⁽⁴⁾, il y eut parfois des vizirs chrétiens, notamment chez les Buwaihides, les Seldjoukides et les Fâtimides.

'Aḍud ad-dawla eut comme vizir Naşr b. Hârûn, qui fit construire de nombreuses églises et couvents avec l'agrément du prince⁽⁵⁾. Chez les Seldjoukides, nous trouvons

(1) Voir Tritton, *The Caliphs and their non-Muslim subjects*, 18 sq; Meg. *Die Renaissance des Islams*, 47 sq.

(2) Théophane, s. a. 6183. Il était déjà directeur des finances en Syrie pour Héraclius.

(3) Tabari, II, 205, 226, 239, 837; Mas'ûdi, *Tanbih*, 306, 312; Belâdhori. *Kitâb ansâb al-ashraf*, trad. O. Pinto et G. Levi Della Vida, 1938, n° 398 (cf. l'éd. Schloessinger, IV B, p. 60).

(4) Le titre se trouve cependant déjà à l'époque omeyyade, mais il n'est pas officiel et ne s'applique d'ailleurs pas à ce que nous appelons un premier ministre. C'est ainsi que Ziyâd b. Abihi, fameux gouverneur d'Irak pour Mu'âwiya, est qualifié de vizir par des poètes: Tabari, II, 78, 146.

(5) Ibn Miskawaih, II, 346-7, 408; Yahyâ b. Sa'îd, *Patr. Or.*, XXIII, 409 (éd. de Beyrouth, p. 162). Auparavant on ne signale pas de vizir chrétien. Sa'îd b. Makkhlâd était déjà converti à l'Islâm quand il devint vizir pendant le califat de Mu'tamid (cf. Mas'ûdi, *Prairies d'Or*, VIII, 122-3: il est omis dans la liste de Zamhour). Quant à 'Abûn, frère de Sa'îd, il ne semble pas avoir été vizir, Mas'ûdi le mentionne, VIII, 258, mais ne l'appelle pas vizir, et c'est par erreur que dans Yûqût, *Irahdd al-'Arab*, éd. du Caire, VII, 136, il est dit fils de Sa'îd et vizir

en 501 un vizir chrétien, Madjd ad-din b. al-Mu[[alib], mentionné comme ayant favorisé les tributaires, révoqué, mais recouvrant sa charge à condition de ne plus donner de fonctions à des tributaires (*).

Chez les Fâtimides, on trouve aussi plusieurs vizirs chrétiens ou personnages ayant exercé cette charge sans en avoir le titre. 'Aziz, second calife fâtimite d'Égypte et le premier sous lequel apparaît le vizirat, avec le Juif converti Ya'qûb b. Killis, eut un vizir chrétien, 'Isâ b. Nes-tûrus, en 385 ('). Hâkim lui-même eut Mañûr b. 'Abdûn, Zur'a b. 'Isâ b. Nes-tûrus, puis son frère Sa'id ('), les uns et les autres d'ailleurs sans le titre.

Ces vizirs fâlimites ou secrétaires faisant fonction de vizirs, quelle que fût l'étendue de leurs pouvoirs, étaient ce que les théoriciens du droit administratif comme Mâwerdi appellent des vizirs d'exécution (*tanfidh*), par opposition aux vizirs de délégation (*tafwîd*), auxquels les souverains délèguent tous leurs pouvoirs, civils, militaires et financiers (*). Selon Ibn as-Şairafi, théoricien de la chancellerie fâtimite, le chef du Diwân ar-Rasâ'il, c'est-à-dire le vizir (car le terme *ra'is diwân ar-rasâ'il* est un titre propre au vizir, et ce fonctionnaire occupe réellement la charge de vizir), ne peut être un tributaire pour des raisons qu'il expose longuement, en particulier parce qu'un tributaire ne peut être considéré comme loyal et sincère envers son maître musulman (**). Mâwerdi admet que le vizir d'exécution, simple intermédiaire et exécuteur des

(6) Ibn al-Athîr sous 501 (à la fin).

(7) Abû Shudjâ' Rûdhrawî (Eclipse of the Abb. Cal. III), 186; Yahyâ b. Sa'id, *op. cit.*, 451; Ibn al-Qalânîst, 32, 1; Ibn as-Şairafi, *Kitâb al-ishâra ilâ man naâla 'l-wizâra*, 88, n. 2; Ibn Muyassar, *Annales d'Égypte*, 51; Maqrîzî, *Khîfâf*, II 284; Soyûti, *Huân al-Muhâdara*, Le Caire, 1321 N., 129.

(8) Ibn as-Şairafi, *Ishâra*, 80, 85; Maqrîzî, II 287, 14, 22; Qalqashandî, *Subh al-Ashâ*, III, 400.

(9) Mâwerdî, (qui a consacré un ouvrage spécial au vizirat, *Qawânîn al-wizâra*, Le Caire, 1929), *Ahkâm Sulţânîyya*, voir chap. II et cf. trad. Fagnan, 43 sq (*tafwîd*), 51 sq (*tanfidh*); Ibn Djamá'a (mort en 733; Brockelmann S. II 80), *Tahrîr al-ahkâm...*, éd. et trad. Kofler dans *Istanîra*, VI, 365-6, VII 51-6; Ibn Khaldûn, *Muqaddîma*, éd. du Caire vocalisée, s. d. 230; Qalqashandî, V, 440; Nuwairî, *Nihâyat al-arâb*, VI 98 sq (*tafwîd*), 124 sq (*tanfidh*).

(10) *Qânûn Diwân ar-Rasâ'il*, trad. Maassé, BIFAO, XI (1914), p. 80-82.

ordres du souverain, peut être un tributaire, pourvu qu'il possède les qualités de moralité, d'intelligence et de compétence nécessaires⁽¹¹⁾. La distinction entre vizir de délégation et vizir d'exécution, qui est le fait d'ailleurs des théoriciens plutôt que des historiens, correspond en gros, chez les Fâtimides, à la distinction entre vizir de sabre et vizir de plume, parce que les vizirs dits de sabre sont tous des vizirs à pleins pouvoirs ou de délégation, tandis que les vizirs d'exécution, qui ont cessé d'exister quand apparait le vizirat de sabre, ont été pour la plupart des hommes de plume⁽¹²⁾.

Le vizirat, chez les Fâtimides a subi en effet une évolution particulière. Jusqu'à la deuxième période du règne de Mustanşir, les califes fâtimides tantôt se sont passés de vizir⁽¹³⁾, tantôt ont eu un vizir auquel ils donnaient effec-

(11) De même l'auteur cité par Mez, 49, Abû Sâlim Moḥ. b. Ṭaiḥa, mort en 652, vizir d'un Ortokide de Mâridîn (Broek. I 463, S. I, 838) dans son *al-'Iqd al-farîd lil-Malik as-Sa'îd*, p. 147 de l'édition du Caire (voir la trad. ar. de Mez par A. Rida, 2^e éd. I 69). Mais Ibn Djamâ'a ne le précise pas.

(12) Cependant Ibn 'Ammâr, Bardjawân, Ḥusain b. Djuhar, sont des gens de sabre et non de plume.

(13) Ibn Khaldûn, *Muqaddima*, dans le chapitre qu'il consacre à l'évolution du vizirat dans les différentes dynasties (Livre I, Chap. 3, *faṣl.* 34), prétend, conformément à sa théorie bien connue, que, si les Fâtimides n'eurent pas au début les différentes fonctions et leur désignation (par conséquent aussi celle de vizir), c'est parce qu'ils étaient encore à l'état bédouin : *wa kāna lil-qâ'imna bihâ (bi-hâdhîhi 'd-dawla) rasâkh fi 'l-biddwa*, et qu'ils ne les possédèrent, et n'en déterminèrent les noms, que quand leur dynastie fut arrivée au stade de la sédentarisation : *hâṭṭa adrakat dawlatuhum al-ḥaḍḥra*, et se mit à imiter les dynasties qui l'avaient précédée, c'est-à-dire l'omeyyade et l'abbaside. Il est permis de douter de la justesse de cette théorie en ce qui concerne les Fâtimides qui n'ont jamais été à proprement parler des Bédouins et des nomades au sens où l'on prend ordinairement ces mots. La question est beaucoup plus complexe. Il est vrai que les premiers Fâtimides n'ont pas eu de vizir et que ce titre n'apparait que sous 'Azîz pour se perdre à nouveau avec Hâkîm, dont aucun des nombreux vizirs ne porta ce titre, et se retrouver ensuite à l'époque de Zâhir, avec Djardjarî qui fut d'abord *wazīfa*, puis vizir; après lui, il y eut encore des *wazīfa*; puis vint l'époque de Mustanşir et celle des vizirs de sabre: cf. Maqrîsî, I, 439. Ces distinctions n'ont rien à voir, semble-t-il, avec un caractère prétendument bédouin de la dynastie évoluant vers le sécularisme, et tiennent plutôt aux circonstances, au caractère des souverains et à leur rapports avec leurs ministres. Ibn Khaldûn a toutefois raison de dire que les Fâtimides ont imité les Abbassides, mais cela se produisit déjà à l'époque africaine de la dynastie, c'est-à-dire à une époque où, selon la théorie d'Ibn Khaldûn, l'esprit bédouin aurait été encore enraciné chez eux.

tivement ce titre, tantôt ont eu simplement des ministres appelés non vizirs, mais « intermédiaires » (*wāsiḥa*, le nom de la charge étant *wasāḥa* ou *safāra*)⁽¹⁴⁾. Ces vizirs ou chargés des fonctions de vizir furent considérés par la suite comme ayant été des instruments d'exécution des ordres de calife, des vizirs d'exécution, quelle que fût leur influence sur les décisions du souverain. Mais à partir du moment où Mustanṣir, pour rétablir une situation catastrophique au Caire, fut obligé de faire appel à un militaire, Badr al-Djamālī, commandant des troupes de Syrie, qui exigea les pleins pouvoirs, tous les vizirs, sauf le cas où un calife gouverna sans vizir, furent des vizirs à pleins pouvoirs ou de délégation, et fonctionnaires de sabre et non de plume. La caractéristique du vizir de sabre est bien marquée par un des titres qu'il porte désormais dans sa titulature officielle, *amīr al-djuyūsh*, commandant des armées, qui était le titre de Badr comme chef de l'armée en Syrie. Peu à peu, la faiblesse des califes aidant, le vizir fāṭimite acquiert à l'égard du calife une situation spéciale, marquée à partir de Riḍwān en 1137 par le titre de *al-malik* accompagné d'une épithète, dont héritera

(14) Le terme *wāsiḥa* est également employé chez les Buwayhides à l'époque de A'dūd al-dawla, en 369, mais pour une fraction légèrement différente, coexistant avec celle de vizir. A'dūd ad-dawla, étant donné que son empire se partageait entre le Fns et l'Irak, avait deux vizirs (Nasr b. Hārūn, un Chrétien, qui fut par la suite seul vizir, et Muṭahhār), et un *wāsiḥa*, Abū 'r-Rayyān Iṣbahānī, qui était une sorte d'associé (*sharik*) de ses vizirs et servait d'intermédiaire entre ses vizirs et lui : Miskawayh, II, 410. Au contraire, chez les Fāṭimides, le *wāsiḥa* est l'intermédiaire entre l'imām et ses sujets ; l'un d'entre eux même, 'Ammār b. Mohammed, avant de recevoir la *wasāḥa* en 412 au début du règne de Zāhir, était à la fin du règne de Hākīm, chef du Dīwān al-inshā' et *wāsiḥa* (intermédiaire) entre les corps de troupe orientaux et turcs, et la cour (Ibn as-Sayrāfi, *Ishāra*, p. 79-80). Le *wāsiḥa* n'est qu'un vizir d'exécution, sous un autre nom. Māwerdī nous dit bien que le vizir d'exécution est l'intermédiaire entre le calife et ses sujets ou ses préfets. Il précise que s'il participe à la décision du calife, il mérite le nom de vizir, mais que s'il n'y a pas part, sa fonction n'est que la *wasāḥa* ou *safāra*. Sur cette fonction, voir Ibn as-Sayrāfi, *Ishāra*, *passim* ; Qalqashandī, III, 482-3, V, 442 ; Muqrizī, *Khitāṭ*, I, 429, cf. aussi 'Abū al-Mun'im Mādjid (Maguad), *Naṣm al-Fāṭimiyīn un-rasūmuhum ft Miṣr*, Le Caire, I (1953), p. 78 sq. ; 'Alīya Muṣṭafā Muhrifa, *Naṣm al-bukm ft 'aṣr al-Fāṭimiyīn*, Le Caire, s. d., 2^e éd., p. 99 sq.

Saladin, dernier vizir du dernier calife fâtimite et premier souverain de la dynastie ayyoubite⁽¹⁵⁾.

La règle qui veut, selon les théoriciens, que le vizir de délégation ou vizir de sabre soit toujours un Musulman, n'a pas toujours été observée, car il y eut, à l'époque du calife Hâfiz, un vizir de sabre, qui resta chrétien, l'Arménien Bahrâm⁽¹⁶⁾. C'est la carrière de cet Arménien et la situation curieuse qui fut la sienne pendant son vizirat que je voudrais exposer ici.

Nous possédons sur Bahrâm un récit suivi de l'historien Ibn Muyassar⁽¹⁷⁾, qui, comme nous le verrons, paraît emprunté à un ouvrage perdu d'Ibn aṭ-Ṭuwayr, tout au moins en partie, et plusieurs détails sur ses aventures que nous fournissent des documents conservés par Qalqashandi dont nous aurons à parler tout à l'heure. Nous ne savons rien de bien précis sur son origine — à part le fait qu'il était Arménien — et sur les circonstances dans lesquelles il quitta le pays des Arméniens pour venir en Égypte.

Ibn Muyassar nous dit qu'il venait de Tell Bâshir, place bien connue dont le nom arabe ne serait qu'une traduction du nom arménien d'après ce que prétend Mathieu d'Edesse⁽¹⁸⁾. C'est le Turbessel des historiens occidentaux des Croisades. Elle est située dans la région de plaine qui s'étend entre le Taurus et l'Euphrate, sur le Sâdjûr, au nord-est d'Alep et un peu au sud-est d'Ayntâb, l'actuelle Gaziantep. Toute cette région avait subi au XI^e siècle une forte immigration arménienne, surtout après l'installation des Turcs en Cappadoce où avaient émigré les Arméniens

(15) Cf. Wiet, *L'Égypte arabe* (Hist. de la nat. égypt. IV), p. 275-6 et cf. *ibid.* infra. On trouve déjà le titre de sultan attribué aux vizirs fâtimites à partir d'Aïdjal, fils de Badr, dans Ibn Muyassar, p. 61, 92 ; cf. *Deux Jardins*, RHC, IV, 106. Mais ce n'est pas un titre officiel. Les Ayyouchides eux-mêmes ne le prendront pas.

(16) Sur le nom, arménien Vahram, grec byzantin Βαρβάριος, Βαρβάριος, voir N. Adontis, *Notes arméno-byzantines*, Byzantion, IX (1934), p. 378-382.

(17) Ibn Muyassar, p. 78-80, 32-84.

(18) Voir Mathieu d'Edesse, RHC, Arm., I, 86, note.

dépossédés par la conquête byzantine de l'Arménie. On sait que les Arméniens s'étaient établis également dans le Taurus et en Cilicie. Dans la région située à l'est du Taurus, un chef arménien appelé Vahram (grec *Brachamios*) et connu également sous le nom grec de Philarète (arabe *Filardûs*), parce qu'il avait servi Byzance sous Romain Diogène, avait constitué le premier état arménien après l'émigration, qui s'était étendu d'une part jusqu'à Malatya et Edesse et d'autre part jusqu'à la Cilicie et Antioche, qu'il gouverna au nom de l'empereur. Les Seldjoukides lui enlevèrent la plupart de ses possessions et le réduisirent à Mar'ash⁽¹⁹⁾. Après sa mort à Mar'ash, des chefs arméniens continuèrent à se maintenir dans ces régions, composant avec les Turcs et avec Byzance, tandis que d'autre part se constituait en Cilicie une principauté arménienne, embryon du futur royaume arménien. La première croisade trouva établis dans tous ces pays des Arméniens qui aidèrent puissamment les Francs.

A quelle époque naquit Bahrâm, et quand quitta-t-il Tell Bâshir pour venir en Egypte ? C'est ce qu'il est difficile de dire.

Bahrâm étant mort de maladie en 1110, il est permis de supposer qu'il avait à cette époque dépassé la soixantaine. Par conséquent, il a pu avoir au début du XII^e siècle une vingtaine d'années si ce n'est plus, et avoir assisté à Tell Bâshir aux événements obscurs pour nous qui se déroulèrent après la mort de Philarète, qu'on peut situer avec quelque vraisemblance vers 1092⁽²⁰⁾, pendant la dernière décade du XI^e siècle, avant l'arrivée de la première croisade, la conquête de la région de Tell Bâshir par Baudouin de Boulogne et la formation du Comté d'Edesse. A cette époque les barons arméniens du Taurus s'efforçaient de récupérer les débris de l'héritage de Philarète, et de se maintenir dans les différentes places de cette région en luttant entre Byzance et les Turcs. Il n'est

(19) Voir sur ces événements, Grousset, *Hist. des Croisades*, I, p. XI, sq ; Hœnigmann, *Die Ostgrenze des byz. Reichs*, 113-144.

(20) Cf. Adontz dans *Byzantion*, X (1935), p. 201.

pas douteux qu'il y a eu alors des luttes intestines entre Arméniens et l'on peut bien imaginer que l'histoire racontée par Ibn Muyassar, d'après laquelle Bahrâm aurait été victime d'un complot, frustré de la couronne qui lui revenait à Tell Bâshir, et forcé de s'expatrier, se soit déroulée à cette époque et dans ces circonstances (elle nous est d'ailleurs confirmée par une allusion claire à un bannissement qui se trouve dans un passage de Qalqashandi que nous citerons tout à l'heure). Voici ce que nous dit Ibn Muyassar : « Celui qui gouvernait les Arméniens était mort, et Bahrâm était plus digne d'occuper sa place que celui qui gouverna (ou ceux qui gouvernèrent) après lui. Mais un certain nombre d'Arméniens prirent parti contre lui, le chassèrent et en mirent un autre à leur tête. Il partit de Tell Bâshir furieux et arriva au Caire... » (21).

Il semble d'après cette phrase peu claire que Bahrâm aurait régné un instant avant d'être victime d'un complot. Peut-être Bahrâm était-il un membre de la famille de Philarète Brachamios et à ce titre, il aurait hérité de la haine qu'avaient vouée à Philarète certains Arméniens pour qui Philarète, ancien officier de Byzance, était un renégat de sa foi et de sa nation. L'expulsion de Bahrâm devrait se placer en ce cas avant l'arrivée de la première croisade. Mais il ne serait pas impossible non plus qu'elle ait eu lieu vers l'époque où Baudouin de Boulogne conduit par l'Arménien Pakrad (Bagrat, Pancrace) s'empara de Râwendân et Tell Bâshir et donna ces places à des barons arméniens qui s'étaient attachés à sa fortune, avant de pousser plus loin vers l'est et constituer, après son adoption par l'Arménien Thoros, maître d'Edesse, le comté d'Edesse, en 1098 (22).

(21) Ibn Muyassar, 78. *in fine*.

(22) Voir sur ces événements Grousset, I, 53-4, 302 ; Cahen, *La Syrie du Nord*, 210, 392 ; Runciman, *A History of the Crusades*, I, 203. On pourrait être tenté d'identifier Bahrâm avec un des Arméniens compagnons de Baudouin de Boulogne, l'énigmatique Fer dont parle Albert d'Alex (RHC, Occ., IV, 351), à qui Baudouin donna Turbessel qu'il venait de prendre en 1098. On n'entend plus parler ensuite de ce Fer, et il semble, d'après la suite du récit d'Albert d'Alex, que Turbessel passe sous la domination directe de Baudouin qui en fait sa base de départ pour la traversée de l'Euphrate.

Ce serait peut-être faire remonter un peu haut la date de l'exil de Bahrâm, et conséquemment celle de son arrivée en Egypte, à moins qu'on ne suppose qu'avant de passer en Egypte, il serait resté assez longtemps en Syrie-Palestine, la date de son arrivée en Egypte, car si on le faisait arriver en Egypte vers 1100, il se serait écoulé 35 ans avant son accession au vizirat, ce qui n'est pas à priori impossible, mais ce que ne laissent guère supposer les documents dont nous disposons.

Il est possible qu'il ait été expulsé de Tell Hâshir dans d'autres circonstances, et plus tard, par exemple après les différentes révoltes arméniennes qui se produisirent en 1112 et 1113 à l'époque où Baudouin du Bourg, successeur de Baudouin de Boulogne depuis 1100, était comte d'Edesse, et Jocelyn de Courtenay sire de Turbessel, et après le retour de ceux-ci de captivité en 1108. Les représailles exercées par l'un et l'autre durent provoquer des mouvements d'émigration. Son expulsion a pu se produire également plus tard, peut-être même sous le règne de Jocelyn II qui succéda en 1131 au comté d'Edesse à son père Jocelyn de Courtenay, et qui fixa sa résidence à Turbessel. Mais ces dernières hypothèses ne s'accorderaient que difficilement avec l'histoire racontée par Ibn Muassar.

En tout cas, quand il arriva en Egypte, il était dans le plus complet dénuement. C'est ce que nous apprend une lettre du calife Hâfiz, qui devait par la suite le prendre comme vizir, adressée au roi de Sicile Roger II⁽²³⁾, avec lequel il entretenait des rapports réguliers⁽²⁴⁾; dans cette lettre, il expose à Roger II, qui s'étoit intéressé au

(23) Lettre conservée par Qalqashandî, *Subh ul-A'ahd*, VI, 458-462. Sur cette lettre et les différentes questions qu'elle traite en dehors de celle de Bahrâm, voir mon article *Une lettre du calife fatimite al-Hâfiz à Roger II de Sicile*, dans *Atti del Convegno di Studi Ruggeroni* (VIII. Centenario della morte di Ruggero II. Palermo 1954).

(24) Sur les raisons pour lesquelles Roger II s'est intéressé à Bahrâm, voir à la fin du présent article et l'article signalé à la note précédente. De ces rapports réguliers entre Roger et l'Égypte font foi, outre les relations commerciales de la Sicile et de l'Italie du Sud avec Alexandrie, les envois d'ambassades fatimides en Sicile mentionnées par Ibn Muassar sous 517/1123, p. 63 et sous 538/1143-4, p. 85, et qui avaient trait aux entreprises de Roger II contre l'Afrique du Nord à ces deux dates.

sort de Bahrâm après sa destitution en 1137, toute la carrière de Bahrâm, et quelle fut sa situation avant qu'il ne devint vizir. « Vous savez, dit le calife⁽²⁵⁾, ce qu'il en fut de l'affaire de Bahrâm et comment il arriva dans l'empire fâtimite — que Dieu rende sa puissance éternelle! — fugitif, banui, chassé de son pays, repoussé par sa propre patrie, rejeté par son pays, sans argent ni situation, sans famille ni amis. Notre empire lui a réservé le meilleur accueil et a fait preuve envers lui d'une bienfaisance allant au delà de tous ses vœux, il l'a comblé de faveurs que toute espérance aurait été impuissante à imaginer; grâce à sa générosité, ses yeux se sont repus de la vue des chevaux et des serviteurs (dont il a été gratifié). Tous les jours augmentait et croissait sa fortune et ses situations (successives) comblaient son désir et son ambition... »⁽²⁶⁾.

Il y a là peut-être une allusion aux différentes fonctions qu'exerça Bahrâm au palais dans le service privé du calife, et dont nous parle Ibn Muyassar quand il dit : « Et l'on dit qu'il s'éleva parmi les eunuques (*al-khadam*) jusqu'à devenir gouverneur d'al-Mahalla⁽²⁷⁾. Le mot *khâdim* proprement serviteur, singulier de *khadam*, est couramment employé au sens d'eunuque et l'on sait que les officiers du service privé du calife étaient des eunuques portant le titre de *ustâdh* (maître, synonyme d'eunuque), et exerçant différentes fonctions sur lesquelles nous renseignent Qalqashandi et Maqrizi⁽²⁸⁾. Ils pouvaient s'élever à de très hautes charges et il n'y a rien d'étonnant à ce que, dans ces conditions, Bahrâm soit devenu gouverneur de province. D'après ce passage d'Ibn Muyassar, Bahrâm aurait été eunuque. C'est fort possible, et on remarque en

(25) Qalqashandi, *op. cit.*, p. 460.

(26) Cf. le document conservé par Qalqashandi, VIII, 261, et dont nous parlerons plus bas, où le calife dit qu'il a fait arriver Bahrâm aux plus hautes dignités.

(27) Ibn Muyassar, 79. Mahalla est la capitale de la province d'al-Gharbiya, un des quatre gouvernements provinciaux d'Égypte (les trois autres étant Qûs, la Sharqiya et Iskandariya). Voir Qalq., III, 497-8 (cf. 409-410) et Qalqashandi-Wüstenfeld, 114), IV, 27; Yâqût, IV, 428. Cette province, dit Qalqashandi, était la troisième en importance et en dignité.

(28) Voir mon article *Le Cérémonial fâtimite et le Cérémonial byzantin*, Byzantion, 1961, p. 374.

effet que nos sources ne font jamais mention d'une descendance de Bahrâm. S'il en était réellement ainsi, il serait difficile de croire à une origine princière de Bahrâm et l'histoire du complot qui l'aurait privé du trône serait une légende, qu'il aurait pu accrédiiter quand il fut vizir pour se donner plus de relief. Il aurait au contraire été primitivement esclave⁽²⁹⁾. Cependant Ibn Muyassar ne présente pas la chose comme absolument sûre ; c'est un « on dit » qui l'introduit et le calife ne fait aucune allusion à cela. Quelle que soit son origine, il fut fonctionnaire de sabre et fit une carrière militaire. Il semble qu'il ait été à partir d'un moment donné chef d'un corps arménien et il est qualifié par certaines sources de *muquddam al-Arman*, commandant des Arméniens⁽³⁰⁾. Bien que des corps de troupes arméniens ne soient pas nominativement mentionnés par Qalqashandi et Maqrizi⁽³¹⁾, il est certain que les vizirs d'origine arménienne qui se sont succédé depuis Badr al-Djamâli se sont entourés de soldats arméniens et qu'ils ont favorisé l'immigration d'Arméniens à cet effet. Il est probable que le régiment des Djuyûshiya, du nom de Badr al-Djamâli amir al-djuyûsh, devait être composé d'Arméniens : on sait que c'est avec les troupes arméniennes qu'il commandait en Syrie qu'il vint rétablir l'ordre au Caire. Le dernier vizir arménien avant Bahrâm, Yûnis, qui devint vizir après avoir été *mutawalli al-bâb* (chambellan), a donné son nom au régiment des Yânisiya qui devait être également arménien. Bahrâm a peut-être appartenu comme officier à l'un de ces corps avant de devenir « chef des troupes arméniennes ».

On retire la même impression de la lecture d'un passage de Michel le Syrien. « Il y avait alors en Egypte, dit-il, de très nombreux Arméniens qui y étaient entrés depuis le temps où ils s'étaient répandus en Cilicie et en

(29) Dans le document (voir plus bas) de Qalqashandi, XIII, 325, Bahrâm est accolé l'épithète *hâfîh*, ce qui pourrait signifier qu'il fut esclave, puis affranchi de l'État.

(30) Voir Ibn al-Qalânisi, *Ta'rikh Dimashq*, 262.

(31) Maqr., I, 401 ; Qalq., III, 482, 509. Cf. Qalq.-Wustenfeld, 180 ; 'Abî al-Mun'im 'Alâddîd (Maguel), *Naâm al-Fatimiyîn wa ru'ûmhum fi Miqr*, I, Le Caire, 1953, 203-204.

Syrie, c'est-à-dire depuis le temps où l'empereur Basile leur avait donné la Cappadoce en échange de l'Arménie. Ils s'étaient multipliés en Egypte et avaient même un *catholicos* et des évêques. Le *catholicos* avait un frère nommé Bahrâm ; c'est ce Bahrâm qui devint le chef des Arméniens » (32).

A quel moment Bahrâm devint-il préfet de la Province Occidentale du Delta (al-Gharbiyya), avec résidence à al-Maḥalla, c'est ce qu'il est impossible de préciser. En tout cas, il s'y trouvait en 531/1135 avec un corps arménien suffisamment important pour intervenir de façon décisive dans les événements qui se déroulaient alors au Caire.

Depuis quelques années, le règne du calife Ḥāfiẓ était extrêmement troublé (-). Ḥāfiẓ, petit-fils de Mustansir et cousin d'Amir, avait, à la mort de ce dernier en 524, été déclaré régent en attendant que la femme d'Amir qui était enceinte eût mis au monde un enfant qu'on espérait être un fils, mais qui fut une fille. Ḥāfiẓ fut presque immédiatement séquestré par Kutayfāt, fils d'al-Afḍal, que les troupes portèrent au vizirat et qui, étant imāmite, fit prier au nom de l'imām attendu des Duodécimains. Au bout d'un an, Ḥāfiẓ réussit à faire assassiner Kutayfāt et se proclama calife. Il prit comme vizir l'émir Yānis, chambellan (*mutawallī al-bāb*) qui était Arménien d'origine comme Kutayfāt, Afḍal et Badr Djamālī, mais au bout de neuf mois, le fit emprisonner (526/1131) et ne prit plus de vizir. En 528 il déclara son fils aîné Sulaymān héritier présomptif et lui donna les fonctions de vizir. Sulaymān étant mort au bout de deux mois, ce fut son frère Ḥaydara qui devint héritier présomptif et vizir. Mais cela provoque la jalousie de son autre frère Ḥasan qui suscita une révolte militaire et une lutte entre les Djuyūshiya, qui avaient pris parti pour lui et les Rayḥāniya qui soutenaient Ḥaydara. Il réussit à prendre le pouvoir après avoir anéanti les Rayḥāniya, et le calife qui le craignait dut le nommer

(32) Michel le Syrien, trad. Chabot ; III, 240. On retrouve la mention du frère de Bahrâm, *catholicos* ou patriarche des Arméniens dans Ibo Nuyassar, p. 80, 11.

(33) Voir sur tous ces événements Maqrīzī, II, 17-18.

héritier présomptif et vizir, mais fut réduit par lui à l'impuissance dans son propre palais. Hasan ayant fait massacrer un grand nombre d'émirs qui s'étaient mis en relations avec le calife, et ayant commis un grand nombre de cruelles iniquités, les troupes se révoltèrent, se massèrent sur l'esplanade Bayaa 'l-Qasrayn au nombre de 10.000 hommes, réclamant la destitution de Hasan. Ce dernier n'ayant pour s'opposer à cette insurrection que les fantasins djuyûshites et des Ghuzz (Turcomans) pactisant avec eux, fit appel à Bahrâm et le pria de venir à son secours avec ses Arméniens (*). Mais il avait dû, avant que celui-ci n'arrivât, se réfugier au palais auprès de son père, qui s'était assuré de sa personne et en avait averti les insurgés. Ceux-ci exigèrent la mort de Hasan, ou la déposition du calife. Celui-ci dut céder et fit empoisonner Hasan : les insurgés vinrent s'assurer qu'il était bien mort.

Sur ces entrefaites, le vendredi 11 djumâdâ II 529/29 mars 1131, Bahrâm, qui avait fait diligence et qui, arrivé devant la capitale, avait dû l'assiéger pendant un jour, entra au Caire. Dès qu'il fut en présence du calife, celui-ci, qui peut-être le connaissait déjà auparavant, se rendit compte qu'il avait devant lui un homme intelligent, brave et habile politique. Il le nomma aussitôt vizir avec les titres de Sayf al-Islâm et Tâdj ad-dawla (ou Tâdj al-mulûk) c'est-à-dire Sabre de l'Islâm et Couronne de l'Empire (ou des rois). Le premier titre sonne quelque peu étrangement, car Bahrâm était chrétien. C'était, plus qu'une victoire du calife, une victoire arménienne. Il fallait que la puissance et l'influence des Arméniens

(*) Ce détail, passé sous silence par Maqrîzî est dans Ibn Muyassar qui l'a emprunté vraisemblablement à Ibn al-Tuwayr, *Nuzhat al-muqattalayn fi akhbâr ad-dawlatayn* (ouvrage perdu sur lequel voir Cahen, *Quelques chroniques arméniennes relatives aux derniers Pâlisibles*, Bull. de l'Inst. fr. d'Arch. Or., XXXVII, 1937, p. 13 sq), car le récit de ce dernier est reproduit par Moû 'l-Mahbûsî, éd. du Caire, V, 249 sq et cette phrase s'y trouve. Elle est aussi dans Ibn Khaldûn, *Ibar*, IV, 72-3. Mais elle a été différemment reproduite (I. Muy : il envoya un message à Bahrâm l'Arménien pour le presser (*qustahiththahu*) de venir à lui avec les Arméniens ; A. M. : il envoya Bahrâm l'Arménien comme recruteur pour lui afin qu'il lui amenât les Arméniens ; I. Khald. : il envoya Bahrâm... pour rassembler les Arméniens). Il semble que la forme correcte soit celle d'Ibn Muyassar, les deux autres ont laissé tomber la préposition *ilâ* devant Bahrâm.

fussent considérables pour que Ḥasan, déjà sans doute soutenu par les Arméniens qui formaient vraisemblablement la majorité des Djuyûshites, eût fait appel encore à l'un des leurs comme le souligne expressément Ibn Muyassar. On ne se représente pas d'une manière bien précise les circonstances exactes de l'intervention de Bahrâm. Il semble qu'il y ait eu une résistance puisqu'il dut assiéger le Caire pendant un jour ; elle devait venir sans doute des insurgés qui n'ignoraient pas l'appel lancé par Ḥasan à Bahrâm. Cette résistance cessa sans doute parce qu'elle n'avait plus de raison d'être après l'annonce de la mort du fils du calife.

Il est d'ailleurs remarquable que, hors le récit d'Ibn Muyassar qui, tout au moins en ce qui concerne les circonstances de la mort de Ḥasan et l'intervention de Bahrâm, est emprunté à Ibn al-Ṭuwayr, nous n'avons rien de détaillé chez les autres historiens. Ibn al-Athir ne signale même pas l'intervention de Bahrâm et se borne à dire qu'il fut nommé vizir. Ibn Khaldûn cependant en fait état et il est probablement tributaire d'Ibn al-Ṭuwayr lui aussi. Après avoir indiqué que « Ḥasan envoya Bahrâm l'Arménien pour rassembler les Arméniens et triompher grâce à eux de l'armée », sans nous avoir dit d'ailleurs que Ḥasan dut se réfugier au palais, il raconte brièvement sa mort, puis nous dit : « Lorsque Ḥasan fut mort et que Bahrâm fut parti pour rassembler les Arméniens, les troupes se réunirent, et comme Bahrâm était leur chef (*kabîrhum*), elles demandèrent au calife de le nommer vizir et il y consentit ». Il faut signaler aussi le récit de Michel le Syrien qui donne une curieuse version du rôle de Bahrâm dans l'affaire de Ḥasan : « En Egypte... régnait un roi arabe dont le fils complota contre lui et voulut le tuer pour régner. Le roi, voyant que le peuple des Tayayé suivait son fils, appela les Arméniens qui se trouvaient en Egypte à cette époque ; ils y étaient entrés depuis longtemps, depuis le temps où les Arméniens étaient montés en Syrie, ils s'étaient multipliés et avaient même un catholico et des évêques. Ce catholico avait un frère nommé Bahrâm. Ce Bahrâm devint le chef des Arméniens. Quand

ils furent rassemblés près du roi, ils livrèrent bataille aux Tayayè qui suivaient le fils du roi ; par leur tir, en lançant des traits, ils vainquirent les Tayayè et en tuèrent des milliers. Ils s'empurèrent aussi du fils du roi, et, avec la permission du roi, ils le massacrèrent ». Cette version est évidemment erronée, mais elle est intéressante en ce qu'elle fait état d'une part d'une résistance assez forte et d'autre part de la supériorité militaire des archers arméniens.

Voilà donc Bahràm, émir gouverneur de la Gharbiya, devenu vizir de sabre, détenant tous les pouvoirs. Tous les précédents vizirs de sabre arméniens étaient musulmans. Comment le calife avait-il pu accepter une pareille situation ? Dans la lettre à laquelle nous avons fait allusion, il voile habilement cet état de choses : « Puis un jour, des circonstances se produisirent au cours desquelles le bon gouvernement des affaires exigea que le vizirat lui fût confié et que lui fût donnée la charge d'intermédiaire du calife⁽³⁵⁾ ». Le calife dut vaincre la résistance ouverte ou tacite des Musulmans et les conversations qu'il eut à ce sujet, rapportées par Ibn Muyassar, sont assez curieuses. Il consulta en effet des hommes de confiance avant de prendre sa décision et personne ne lui conseilla d'agir ainsi. On lui fit valoir que d'abord Bahràm était chrétien, qu'en second lieu une des attributions du vizir était, aux fêtes musulmanes, de monter sur la chaire avec l'imâm afin de « boutonner la *muzarra* », c'est-à-dire de refermer sur lui cette sorte de gaine ou de housse munie de boutonnières et de boutons qui devait marquer la séparation entre l'imâm et ses sujets pendant qu'il faisait la *khofba*, qu'en troisième lieu, depuis qu'existait le vizirat de sabre, les cadis n'étaient que les délégués du vizir⁽³⁶⁾, ses *na'ib*⁽³⁷⁾, et que dans les documents officiels qu'ils envoyaient aux provinces, dans les contrats de mariage,

(35) *Sifra* ici simplement pour éluder avec *al-zâra*.

(36) *Ibn al-Djinnâli*, vizir de sabre, dans ses livres, à celui de *kâfil qudât al-mustahsin* : *Maqr.*, I, 410, 9, Cf. 392, 10 ; *fa-qdât al-qudât wa'd-dâ'at wa-sâ'ir al-mustakhdînîn min taht yudih*.

(37) *Maqr.*, I, 403 ; *Qalq.*, III, 486-7.

ils mentionnaient cette délégation. Or il s'agissait là de choses purement musulmanes où il était inimaginable qu'un Chrétien intervint. Le calife ne se laissa pourtant pas détourner de sa décision pour cela et eut ce mot admirable : « Si nous, nous l'acceptons comme vizir, qui pourra bien s'opposer à nous puisqu'il sera vizir de sabbre ? ». Néanmoins, il imagina un moyen de tourner la difficulté tout en restant fidèle à la coutume et au droit : « Pour ce qui est de monter au *minbar*, il sera remplacé par le grand cadî, et en ce qui concerne sa mention dans les actes juridiques, il n'y en a pas besoin et on fera comme il était d'usage avant l'*Amir al-djuyûsh* (c'est-à-dire avant Badr al-Djamâli) » (*). Il le nomma donc vizir, mais cela fut désapprouvé par tous les Musulmans.

Les institutions et le cérémonial étaient chez les Fâtimides quelque chose de bien réglé et de rigide, à quoi on n'osait pas toucher directement. Lorsque le calife prononçait une *khofba* du haut de la chaire, il y avait un cérémonial précis où le rôle du vizir était important. Lors des cérémonies des vendredis de ramaçân, ou la *khofba* comme chaque vendredi, avait lieu avant la prière, et qui se déroulaient alternativement dans les trois mosquées al-Anwar (ou de Hâkim), al-Azhar et de 'Amr, on dressait sur des lances, au haut de la chaire, sous la coupole de celle-ci, une sorte de tente où devait prendre place le calife. Cet emplacement était d'abord encensé à trois reprises par le grand cadî. Le calife, à son arrivée, était salué par le grand cadî, puis conduit, encadré par les eunuques *muḥannak* (c'est-à-dire à turban noué sous le menton) et suivi par le vizir jusqu'à la chaire. Il y montait, s'asseyait et faisait signe au vizir resté en bas de la chaire, le visage tourné vers le calife, de monter jusqu'à lui. Arrivé près du calife, le vizir lui baisait pieds et mains ostensiblement de façon à être vu de la foule, puis il refermait sur lui en les boutonnant les deux pans de la tente, qui devenait comme un palanquin (*hawdad*), puis descendait faisant toujours face au calife et se tenait au

(38) Cf. I. Khald., IV, 73 : *istathnâ 'alughl ash-shar'iya*.

bas de la chaire. Après la *khoḡba*, le vizir remontait pour déboutonner la tente. Lorsqu'il n'y avait pas de vizir de sabre, c'était le grand cadi qui était chargé de fermer et de rouvrir la tente⁽³⁹⁾. C'est cette sorte de guérite de toile qui est appelée *muzarra* (de *zirr*, bouton, *zarra*, boutonner) par Ibn Muyassar⁽⁴⁰⁾. Lors de la *khoḡba* de la Fête de la Rupture du Jeûne, qui avait lieu au Muḡallà, en plein air, après la prière, et pour laquelle nous avons une description d'Ibn al-Ma'mûn, fils du vizir de Amir, Ma'mûn Baḡâ'ihi (515-519/1122-1125) et une autre d'Ibn al-Ṭuwayr, il n'y avait pas de *muzarra*, à proprement parler, mais deux drapeaux, suspendus au dais recouvrant le sommet de la chaire, en tenaient lieu⁽⁴¹⁾. Le cérémonial était encore plus compliqué, car un certain nombre de personnages se tenaient sur la chaire ou ses degrés pendant la *khoḡba* du calife. Le sommet de la chaire avait été encensé, comme lors de cérémonies du ramadân ; une fois le calife arrivé au sommet, il faisait signe au vizir qui montait jusqu'à lui et le saluait comme il a été dit plus haut, puis se mettait à la droite du calife. Le vizir appelait ensuite le grand cadi qui montait jusqu'à la septième marche et lisait les noms des dignitaires appelés à se tenir sur le *minbar* (chaire), chacun à la marche qui lui avait été désignée, à droite ou à gauche. Après quoi, le vizir donnait un ordre et chacun des personnages prenait un pan du drapeau qui pendait de son côté et voilait le calife ainsi que lui-même. C'est alors seulement que le calife prononçait son allocution. Une fois la *khoḡba* terminée, tous rejetaient hors du *minbar* le drapeau qu'ils tenaient et descendaient à reculons dans le même ordre qu'ils étaient montés. Il en était de même lors de la Prière de la Fête des Sacrifices. Primitivement, nous dit Ibn al-Ma'mûn, le vizir ne montait qu'après que le grand cadi, appelé le premier par le calife,

(39) Qalq., III, 510 ; Muqr., II, 281.

(40) P., 79. Ce mot désigne aussi une sorte de portefeuille ou de serviette où l'on réunit les actes à présenter au prince à l'époque ayyoubite. Voir Quatremère, *Mamelonks*, I/1, p. 229, note. C'est probablement une contraction de *muzarrara*.

(41) Qalq., III, 513 ; Muqr., I, 451, 18, 155, 32. Déjà dès l'époque de Mu'izz au rapport d'Ibn Zolâq (Muqr., I, 451, 20) le calife était voilé aux yeux de la foule pendant sa *khoḡba*, par deux rideaux.

avait lu les noms des élus, mais cet ordre avait été changé pour le vizir Ma'mûn. Dans la prière de chacune de ces cérémonies, dirigée par le calife, le vizir et le grand cadî se plaçaient immédiatement derrière lui.

Ainsi donc, il y avait toute une série d'actes religieux auxquels un vizir chrétien, fût-il vizir de sabre, ne pouvait prendre part ; l'absence du vizir dans le cérémonial des fêtes religieuses et son remplacement par le grand cadî devaient être particulièrement ressentis par l'entourage du calife comme une profonde atteinte à la pompe majestueuse des grandes fêtes fâtimites à laquelle était habitué le peuple d'Égypte. Ce n'était évidemment qu'une question de forme, mais l'impuissance de la dynastie, obligée d'avoir recours à un vizir chrétien s'étalait ainsi aux yeux de tous. À côté de cela, l'absence de la mention du vizir dans les actes judiciaires, tout en ayant une importance protocolaire, était beaucoup moins sensible.

Une fois en possession du pouvoir, Bahrâm n'hésita pas à faire une politique personnelle, arménienne et chrétienne qui devait finalement amener sa chute. « Lorsque Bahrâm eut affermi sa situation de vizir, il demanda à Hâfiz qu'il lui permit de faire venir ses frères et ses gens. Il le lui permit et il les fit venir de Tell Bashîr et du pays des Arméniens, au point qu'il vint en Égypte environ 30.000 Arméniens. Ils devinrent arrogants avec les Musulmans et ceux-ci souffrirent beaucoup d'iniquités de la part des Chrétiens. De son temps on construisit de nombreux couvents et églises, au point que chaque *ra'îs* arménien faisait construire une église pour lui. Les Égyptiens craignirent qu'ils ne changeâssent la religion de l'Islâm, et les plaintes contre lui et ses gens se multiplièrent. Le frère de Bahrâm, appelé Basâk (arm. Vassâk) fut nommé préfet de Qûş⁽⁴²⁾, il commit de grandes injustices à l'égard de la population de Qûş et s'empara des biens des habitants

(42) En 529 : Maqr., I, 205, 31. C'est également le nom des Arméniens qui, sous le règne de Léon VI, occupèrent pour la défendre contre les Arabes la région frontière à l'ouest de Méliène : Constantin Porph., *De adm. imp.*, 227. Cf. Honigsmann, *Die Ostgrenze...*, p. 65 ; H. Grégoire, dans *Byzantion*, 1937, p. 81.

qu'il opprima » (43). Tel est le récit que nous fait Ibn Muyassar, de son action comme vizir. Ibn al-Athir (44) nous dit aussi que Bahrâm donna des fonctions d'autorité à des Arméniens qui opprimèrent et humilièrent les Musulmans, Ibn Zâfir (45), qu'il remplit l'administration d'Arméniens et éloigna les Musulmans ; Maqrizi se borne à dire que les Chrétiens causèrent alors beaucoup de torts aux Musulmans (46).

La lettre du calife à Roger II nous dit à peu près la même chose en des termes plus imagés : « Alors son imagination lui suggéra des idées que l'insolence revêtoit d'ornements et enjolivait, que le Démon forgeait et embellissait. Il manifesta (des sentiments) dont les signes étaient clairs et les preuves et les marques bien nettes. Il fit venir des gens de sa lignée et de sa famille, de sa race et de sa tribu, au moyen d'une correspondance secrète avec des caractères d'écriture arménienne sur lesquels on trébuchait. Ils arrivèrent les uns après les autres, jusqu'au jour où ils furent réunis au nombre de 20.000 hommes, fantassins et cavaliers. Parmi eux se trouvaient les deux fils de son frère et d'autres gens de sa famille. Ils lui firent des suggestions séduisantes et le poussèrent à des actes qui provoquèrent contre lui la répulsion et l'inversion, ils fortifièrent en lui une résolution qui amena le trouble dans la situation et le désordre dans les affaires » (47).

Un des représentants les plus marquants de l'opposition à la politique de Bahrâm fut l'émir Riḍwân (48) qui était chambellan du fils du calife. Bahrâm ne tarda pas à se débarrasser de ce gêneur, et dès la fin de radjab 529 (milieu de mai 1135), il le faisait partir au Caire et l'envoyait au gouvernement de la place d'Ascalon en Palestine qui restait entre les mains des Egyptiens (49). Mais cet

(43) I. Muyassar, 79.

(44) Livre X, sous 531.

(45) Dans Wüstenfeld, *Geschichte der Fatimiden-Chalifen*, 807.

(46) I, 357.

(47) *Qalq.*, VI, 461.

(48) Il avait été auparavant un des artisans de la nomination de Kutayfât au vizirat : I. Khaldûn, IV, 73.

(49) Elle ne devait tomber aux mains des Français qu'en 548/1153.

éloignement s'avéra néfaste pour la politique arménienne de Bahrâm. De son poste frontière, par où devaient passer les immigrants venus du nord et de l'est, Riḍwân fit tout ce qu'il put pour entraver l'immigration arménienne dont Bahrâm avait besoin. Des groupes importants d'Arméniens arrivaient sans cesse par mer, qui voulaient entrer en Egypte ; Riḍwân les molestait et en renvoyait un certain nombre dans leur pays. Bahrâm décida alors de rappeler Riḍwân en Egypte. Comme les Musulmans lui manifestaient leur reconnaissance pour avoir empêché les Arméniens d'entrer en Egypte, Bahrâm résolut de l'éloigner de la cour et le nomma à la préfecture que lui-même avait occupée avant d'accéder au vizirat, celle de la région occidentale du Delta, al-Gharbiya (ṣafar 531/novembre 1136) (50). Il faut croire que Riḍwân était puissant et avait de nombreux appuis dans l'armée pour que Bahrâm l'ait ainsi ménagé.

Les émirs mécontents de la politique de Bahrâm se mirent en relations avec Riḍwân et lui écrivirent pour le presser de venir au Caire afin de les débarrasser de Bahrâm. Riḍwân fit alors une vive propagande, en se plaçant sur le terrain religieux, contre Bahrâm. Il débuta par une khotba à la mosquée de Sakbâ (51), centre important de la Gharbiya, dans laquelle il appelait à la guerre sainte. Il rassembla des Arabes bédouins et autres et eut bientôt une troupe d'environ 30.000 cavaliers avec laquelle il marcha contre le Caire pour y combattre Bahrâm (52).

Ce n'est pas ainsi évidemment que le calife présente les choses dans sa lettre à Roger II. Ce serait de lui que serait venue l'initiative. Emu de l'irritation provoquée dans l'armée par la politique de Bahrâm, « il eut la certitude, dit-il, que négliger de prendre des mesures amènerait une situation à laquelle il serait difficile de porter remède ; il fit donc écrire à son partisan et ami sincère,

(50) I. Muḡassar, 79-80.

(51) Yâqûṭi, III, 51.

(52) La lettre du calife à Roger II signale également cette activité de Riḍwân, notamment ses sermons (*djama'a 'n-nâs wa-qâma khafīfan fihim*, p. 461, 6 a f).

élevé dans le giron du califat, que son mérite appelait aux plus hauts degrés de dignité, que sa valeur personnelle innée et acquise désignait pour le commandement, à qui revenait à l'exclusion de tout autre la direction des affaires de l'État, le seigneur puissant et noble (*as-sayyid al-adjall al-afḍal*) pour lors préfet du District Occidental. Les lettres de l'Emir des Croyants lui arrivèrent, lui faisant connaître la situation difficile, et lui demandant de porter remède au danger qu'elle faisait courir à l'État. Il répondit à cet appel... » (53).

Cette lettre, écrite pendant le vizirat de Ridwân au nom du calife, attribuée à ce dernier le mérite d'avoir appelé à son secours l'homme qui devait succéder à Bahrâm. Mais il semble bien que le calife ne fut pour rien dans l'affaire et qu'il se borna à reconnaître le fait accompli. Il ne paraît pas qu'il ait été particulièrement chargé de la politique de Bahrâm pour lequel, comme on verra, il conserva une grande estime.

Bahrâm se porta au-devant de l'armée de son rival. Celui-ci employa une ruse classique dans l'histoire de l'Islâm. Il fit élever des Corans à la pointe des lances et comme les troupes de Bahrâm comprenaient non seulement des Arméniens, mais aussi des Musulmans, ceux-ci abandonnèrent Bahrâm et passèrent à Ridwân. Ils avaient d'ailleurs déjà été gagnés par ce dernier et cette volte-face était le résultat de tractations secrètes. Bahrâm, se voyant en état d'infériorité, avertit le calife qui, redoutant les conséquences que pourrait avoir la continuation de la lutte dans ces conditions, lui envoya l'ordre de se rendre dans le district de Qûṣ et d'y rester auprès de son frère en attendant qu'il eût pris une décision (54). Bahrâm ren-

(53) Suivant des allusions à l'action de Ridwân, secondée par le ciel, et au caractère religieux de son soulèvement dirigé contre ce qui est répréhensible (*al-amr al-munkar*); le rassemblement des Musulmans qui le suivirent est comparé au rassemblement du Jugement dernier, etc...

(54) On ne trouve rien de ce que dit Ibn Muyassar dans la lettre du calife. Selon celle-ci, devant le rassemblement de Ridwân, Bahrâm n'eut d'autre ressource que de fuir. La direction même de sa fuite n'est pas indiquée. Le calife dit après cela que le vizirat de l'Emir des Croyants fut remis à ce Seigneur illustre et noble qu'il le vizirat n'avait cessé de désirer et de demander ». Suit un long éloge de Ridwân.

tru alors au Caire et partit pour Qûş avec les troupes arméniennes qui lui étaient fidèles, ne prenant avec lui que de légers bagages, le 11 djumâdâ I 531/4 février 1137. Il envoya des navires par le Nil, dans la même direction. Cependant Riđwân entra au Caire et se livrait à de terribles représailles sur le quartier arménien de la Ĥusayniyya (55) en dehors de la Porte des Victoires. L'Eglise az-Zuhri (56) fut pillée et la tombe du Patriarche arménien frère de Bahrâm (57). Le Chambellan de Bahrâm fut emprisonné et ne fut libéré qu'en 532/1137-8. Dès 531/1137, Riđwân remplaça par des Musulmans tous les fonctionnaires chrétiens, et en 532 il sévissait encore contre des Chrétiens amis de Bahrâm, confisquant les biens des uns, faisant exécuter ou disparaître les autres (58).

La nouvelle de la victoire de Riđwân et de la fuite de Bahrâm se répandit très rapidement et arriva à Qûş avant lui. Les Musulmans de Qûş s'insurgèrent contre Vassâk, le tuèrent (59), mutilèrent son cadavre et le jetèrent sur un tas d'ordures avec un chien attaché à son pied (60). Deux jours après cet événement, Bahrâm arrivait avec une petite troupe de ses proches et soldats

(55) Les termes employés (*ammurâhâ manâzil li 's-suknâ*) laissent entendre que les Arméniens y possédaient des maisons de rapport. La colonie arménienne était nombreuse en Egypte dès le XI^e siècle (cf. Adentz, *Notes arméno-byzantines*, Byzantium, X (1935), p. 202 : consécration d'un catholicon pour les Arméniens d'Egypte en 1081).

(56) Sur cette église, voir Maqr., II, 512 ; Abû Šâlih, 12 sq. Elle était près de al-Qanâ'ir as-saba', sur le bord du Khalidj gharib, à l'ouest d'al-Lûq. Elle fut détruite à l'époque du Mamelouk Malik Nâsir b. Qala'ûn.

(57) Evidemment le même que le Catholicon dont parle Michel le Syrien.

(58) I. Muiassar, 82.

(59) Selon Ibn al-Qalânisi, p. 262, ce serait la nouvelle de la mort de son frère qui aurait amené une rébellion de Bahrâm contre le calife, car cet auteur, évidemment mal renseigné sur l'Egypte, croit que Bahrâm assiégea le calife dans son palais et qu'il s'enfuit parce qu'il fut abandonné par ses troupes.

(60) Même détail dans Maqr., I, 205, sous Muniyat an-Nâsik (à corriger en Bâsik pour Basak, Vasak), dans le district d'al-Iflihiya, village fondé par Vasâk, comme le dit d'ailleurs I. Muiassar, p. 80. Cf. G. Wiet, dans JA, 1921, p. 114. Vasâk est nommé dans Abû Šâlih, p. 14, qui l'appelle al-Yâsâi, à propos de ses générosités au monastère melkîti d'al-Qusayr précédemment détruit par Mâkîm (cf. Maqrizi, II, 502).

fidèles⁽⁶¹⁾. Voyant le traitement infligé à son frère, il massacra une partie de la population de Qûs, pillu la ville et se dirigea vers Aswân. Selon Ibn Zâfir, le commandant de la garnison d'Aswân, appelé Kanz ad-dawla, ne lui permit pas d'entrer. Selon Ibn al-Athir, il y eut une bataille dans laquelle les Noirs du gouverneur d'Aswân massacrèrent beaucoup d'Arméniens. Ibn Muyassar nous dit simplement qu'il s'établit en dehors de la ville au lieu dit « les Monastères Blancs »⁽⁶²⁾, en un endroit fortifié.

Cependant Ridwân, qui avait été proclamé vizir le jour même de la fuite de Bahrâm, avait envoyé contre celui-ci une troupe commandée par son frère Nâsir ad-din⁽⁶³⁾. A cet endroit de son récit, Ibn Muyassar n'est pas très précis et semble avoir fait état de traditions différentes qu'il n'a pas amalgamées et qui étaient incomplètes. Après nous avoir parlé de l'installation de Bahrâm aux « Monastères Blancs » et dit que, là, un certain nombre de ses gens l'abandonnèrent et retournèrent dans leur pays, puis mentionné l'envoi contre lui de Nâsir ad-din, il ajoute : « Il marcha vers les monastères. Mais la situation s'arrangea sans combat et il fut convenu que Bahrâm resterait là. La troupe qui était avec Bahrâm revint au Caire et de là rentra dans son pays (c'est-à-dire sans doute le pays arménien) ».

Il est certain que c'est après des tractations avec le frère de Ridwân et une demande d'*amân* au calife que Bahrâm obtint de rester dans un des Monastères près d'Aswân. Ibn al-Athir et Ibn Zâfir sont d'accord au sujet de cette demande d'*amân*, mais commettent des erreurs sur ce qui se passa ensuite. La lettre du calife à Roger II ainsi que deux autres documents conservés par Qalqashandî, puis la suite du récit d'Ibn Muyassar, nous permettent de retracer la destinée de Bahrâm depuis sa fuite du Caire jusqu'à sa mort en 1140.

(61) 2.000 Arméniens, dit Ibn Zâfir (Wahsenfeld, *loc. cit.*).

(62) Comme il existe un « Monastère Blanc » près d'Ikhnâm (A. Sâlih, 104-106, al-'Omari, *Musâlik al-'Asyâr*, I, 371-5, Maqr., II, 507; Yâqût, II, 641, dit simplement : en Haute Égypte), cela a induit Abû Sâlih en erreur et lui a fait penser que c'est dans le monastère près d'Ikhnâm que se rendit Bahrâm et qu'il devint moine. Cf. Wiet, *loc. cit.*

(63) Ibrâhîm (I Zâfir).

« Quand Bahrâm eut mis tout son zèle à fuir et les troupes victorieuses toute leur ardeur à le rejoindre, quand les voies furent étroites pour lui et qu'il fut certain qu'il périrait en quelque endroit qu'il irait, il eut recours aux sentiments nobles et généreux de notre gouvernement et demanda pour lui la sécurité contre ce qui pourrait causer sa perte. Il fut enveloppé de miséricorde, un sauf-conduit lui fut accordé et la faveur lui fut rendue. Il se mit en rapports avec les troupes victorieuses et un sort heureux lui revint, après qu'il eut été lésé dans les chances abondantes qu'il possédait » (64).

Voici maintenant l'essentiel de la lettre adressée par le calife à Bahrâm alors qu'il se trouvait en route pour la Haute-Egypte, semble-t-il. Elle est dans Qalqashandi (65) parmi les lettres envoyées par les souverains « à ceux qui ont rompu le pacte et sont entrés en rébellion », avec un préambule indiquant que, après la victoire de Riḍwân et la fuite de Bahrâm en Haute-Egypte (66), « en rupture de pacte », ce dernier avait écrit au calife pour lui demander de lui donner ses gens et la troupe des Arméniens qui étaient avec lui dans l'ensemble de l'armée d'Egypte, « manifestant des sentiments d'obéissance et le désir de se retirer du monde, et de se consacrer dans un couvent à l'adoration de Dieu, par *ruse et artifice* ». Dans l'adresse, le calife donne à Bahrâm tous les titres qu'on lui donnait auparavant, sauf naturellement celui de vizir : émir, commandant, aidé de Dieu, victorieux, gloire et soleil du califat, couronne et règle de l'empire, honneur des émirs, cheikh et pilier de la dynastie, possesseur des deux gloires (civile et militaire), élu de l'Emir des Croyants. Il le remercie des sentiments d'obéissance, de dévouement et de reconnaissance dont il fait preuve et qui conviennent pour quelqu'un que la dynastie a élevé au pinacle. Puis il répond aux remarques qu'avait dû lui faire Bahrâm

(64) Qalq., VI, 162-3.

(65) VIII, 260-262.

(66) Le texte dit par erreur *lâ 'ah-Shâm*. Peut-être y a-t-il confusion avec la fuite de Riḍwân plus tard, car il partit pour la Syrie quand il dut quitter le vizirat.

pour avoir été privé du vizirat et avoir perdu la confiance que lui témoignait jusque là le calife, et explique que ses sentiments n'ont pas changé à son égard, mais qu'il a dû tenir compte de l'irritation provoquée chez les Musulmans par la politique de Bahrâm et de leur crainte qu'il ne fût porté atteinte à l'Islâm⁽⁶⁷⁾. Le calife refuse d'accéder à la demande de lui envoyer les Arméniens de son corps (*min jā'ifatika*), qui sont à la cour (*bi 'l-Bâb*), car les Musulmans ne le permettraient pas. Bahrâm est dans l'alternative suivante : ou bien il restera attaché aux biens de ce monde, et l'Émir des Croyants lui donne le choix entre trois préfectures, celle de Qûs, celle d'Ikhmim ou celle d'Asyût, dans l'une ou l'autre desquelles il ne devra avoir avec lui que cinquante ou soixante cavaliers et devra renvoyer le reste de ses soldats au Caire où ils continueront à être traités comme auparavant en ce qui concerne leurs obligations et les revenus des fiefs dont ils jouissent, « car ce sont les esclaves de la dynastie, disposant de sa générosité, et la plupart sont nés et ont grandi sous son ombre », ou bien il entrera dans l'état pour lequel il n'a cessé de manifester son choix et sa prédilection⁽⁶⁸⁾, c'est-à-dire celui d'un moine retiré du monde, vivant dans un couvent et se consacrant à la dévotion (*min al-takhallî 'an ad-dunyâ wa-luzûm aḥad ad-diyâra wa'l-inqilâ' ilâ 'l-'ibâda*), auquel cas il pourra choisir le village qu'il voudra où se trouve un couvent, qui sera exempté de toute imposition et lui sera attribué en fief. S'il refuse l'une ou l'autre de ces solutions, qu'il sache avec certitude que tous les Musulmans marcheront contre lui, car ils considéreront que c'est pour eux un devoir religieux. En terminant, le calife lui demande de réfléchir et de lui faire connaître sa décision.

Il paraît donc qu'à ce moment-là, conformément à ce que, selon Ibn Mu'assar, le calife lui avait dit en lui conseillant de partir pour la Haute-Egypte, Bahrâm atten-

(67) Ceux qui ont pris l'initiative de la révolte contre Bahrâm sont appelés Orientaux (*aḥl al-mashriq*). Il s'agit probablement là des éléments de l'armée qui ne sont ni des Nôles, ni des Magrélins, etc...

(68) Il semble donc que, déjà auparavant, Bahrâm avait fait connaître au calife son désir de se faire moine.

avait une décision du calife à son égard et n'avait encore pris aucune résolution. C'est probablement après avoir reçu cette lettre, aussi après avoir connu les dispositions dans lesquelles la population de Haute-Egypte était vis-à-vis de lui, et avoir pris contact avec le chef de l'armée envoyée contre lui, que Bahrâm se décida à demander l'amân et à se retirer dans un couvent près d'Aswân.

La demande d'amân est manifestement prouvée par la lettre du calife à Roger II, dont les termes ont été cités plus haut, et par deux autres documents conservés par Qalqashandi et qui sont deux lettres d'amân, l'une pour Bahrâm lui-même, l'autre pour ses proches⁽⁶⁹⁾. Le préambule qui introduit la première est d'ailleurs erroné : « C'est ainsi⁽⁷⁰⁾ qu'al-Ḥâfiẓ... fit écrire une lettre d'amân pour Bahrâm quand il eut été destitué du vizirat, qu'il s'enfuit aux pays des Arméniens (sic)⁽⁷¹⁾, et qu'il écrivit au calife pour lui manifester sa soumission et lui demander de lui envoyer ses proches ». Les derniers mots semblent se rapporter à la lettre qu'avait écrite Bahrâm au calife et à laquelle Ḥâfiẓ répondit par le document analysé plus haut, mais qui n'était pas à proprement parler une demande d'amân. Les titres donnés à Bahrâm sont les mêmes que plus haut, mais il faut noter qu'il est appelé Bahrâm al-Ḥâfiẓi, épithète qui peut signifier seulement qu'il fut au service de Ḥâfiẓ, mais pourrait aussi s'interpréter affranchi de Ḥâfiẓ. L'amân est donné au nom du Prophète, d'Ali et du calife lui-même. Il lui garantit la sécurité pour lui-même et ses biens, et pour sa famille, l'assure qu'il ne lui sera fait aucun mal, qu'il ne sera jamais fait contre lui aucune tentative homicide et qu'il sera toujours objet de bienfaits, de distinctions, d'honneur et de protection, tant qu'il restera fidèle et obéissant à la dynastie.

(69) XIII, 325-6.

(70) C'est-à-dire avec la formule *hâdhâ amân* au début de la lettre.

(71) Nous avons déjà vu plus haut une erreur analogue. Celle-ci peut avoir été provoquée par le fait que Bahrâm demandait la liberté pour ses proches de retourner dans le pays des Arméniens.

La seconde lettre est un sauf-conduit pour les proches parents de Bahrâm, Basile et Zarqâ — qui sont sans doute les deux neveux dont parle la lettre du calife à Roger⁽⁷²⁾, à moins qu'il ne s'agisse de ses frères mentionnés par Ibn Muyassar⁽⁷³⁾ —, pour leur neveu (fils de leur sœur), et pour tous ceux qui sont rattachés à eux ou dépendent d'eux. La lettre leur rappelle les bienfaits dont ils ont été l'objet quand ils sont venus en Égypte se mettre sous la protection de la dynastie et qu'ils ont été dotés des moyens de vivre et de fiefs. Ils ont manifesté le désir de retourner dans leur pays et de retrouver ceux qu'ils avaient laissés. Ils sont partis de la résidence du calife (*min al-Bâb*) dans la crainte. Le calife leur accorde un sauf-conduit pour eux-mêmes, pour leurs familles et leurs biens de toute sorte et leur promet qu'il ne leur sera fait aucun tort ni aucun mal. Rien ne sera changé à leur situation, à leurs moyens de vivre, à leurs fiefs, etc., s'ils désirent rester à l'ombre de la dynastie, mais s'ils préfèrent retourner dans leur pays dès que le voyage par mer sera possible (*inda msitâh al-bahr*)⁽⁷⁴⁾, ils seront jusque là assurés de la même sécurité.

Nos sources ne nous disent pas si les parents de Bahrâm quittèrent l'Égypte. Quant à Bahrâm il resta au monastère qu'il avait choisi près d'Aswân dans les conditions indiquées dans la lettre que le calife lui adressait. La plupart des historiens se figurent que, une fois que Bahrâm eut reçu l'amân du calife, il revint au Caire ; il fut, selon Ibn al-Athir, emprisonné au palais et ne fut libéré que lorsqu'il se fut fait moine ; selon Ibn Zâfir, il s'échappa du palais déguisé en moine ; d'après Ibn al-Qalânisi, il resta chez lui après son pardon, repentant et craintif. Mais Ibn Muyassar et Abû Şâlih sont de suffisants garants de sa vie monastique en Haute-Égypte dont nous

(72) Qalî., VI, 461. Je ne sais quel est le nom arménien qui se cache derrière Zarqâ, qui est vraisemblablement déformé.

(73) P. 79.

(74) Ceci, comme l'affaire du bateau arrivé à Ascalon à l'époque où Bihwân en était gouverneur, nous montre que les relations entre l'Égypte et le pays des Arméniens avaient lieu surtout par mer.

ne savons d'ailleurs rien⁽⁷⁵⁾. Il y passa le reste de l'année 531, toute l'année 532, et une partie de l'année 533. Au dire d'Abû Şâlih, il tomba malade, et le calife le fit revenir au palais en ramadân de cette année-là (2-30 mai 1131). Ce ne fut pas seulement à raison de cette maladie. Hâfiz avait toujours eu beaucoup d'estime pour Bahrâm et c'est certainement à son corps défendant qu'il avait dû se débarrasser de lui. Il y avait encore une autre raison. Riđwân n'avait pas tardé à viser au pouvoir absolu, le titre d'al-Malik al-Afdal qu'il se donna⁽⁷⁶⁾, inaugurant ainsi la série des vizirs fâtimites qui portèrent ce titre et le léguèrent à Shirkûh et Saladin, d'où il passa à tous les Ayyoubides et aux Mamelouks, le montre suffisamment. Il contestait ouvertement le principe même sur lequel s'appuyait la dynastie fâtimite, celui de la légitimité ismaïlienne. Kutayfât avait été imâmite, Riđwân était sunnite et shâfi'ite. De plus il voulut séquestrer le calife. Aussi celui-ci réagit-il et c'est pour faire pièce à Riđwân qu'il fit venir Bahrâm au Caire et lui donna un appartement au palais, en le traitant avec honneur. Puis il excita les troupes contre Riđwân et une insurrection éclata. Riđwân dut demander au calife de le recueillir au palais. Mais celui-ci refusa, et le mois suivant, en juin 1139, Riđwân s'enfuyait en Syrie. Néanmoins Hâfiz ne reprit pas Bahrâm comme vizir, mais il le consultait et put ainsi se passer de vizir⁽⁷⁷⁾.

Le 24 rabi' II 535/7 décembre 1140, Bahrâm mourut au palais. Le récit d'Ibn Muyassar nous montre bien quels étaient les sentiments du calife pour son ex-vizir chrétien et arménien. « Quand Bahrâm mourut, Hâfiz en éprouva

(75) Nous ne savons à quel moment, (si l'histoire rapportée par Abû Şâlih, p. 12, est vraie) Bahrâm fit enterrer dans la grande église d'al-Bustân une somme d'argent que plus tard essaya de retrouver un soi-disant ami de Bahrâm.

(76) Maqrîzî, I, 440; Soyûti, *Ūwan al-Muĥaddara*, éd. 1391, II, 131.

(77) I. Muyassar, 83. Riđwân revint quelques mois après avec des Turcs, mais ne put prendre le pouvoir, dut fuir en Haute-Égypte où, vaincu par l'armée envoyée contre lui, il fut ramené au Caire et emprisonné au palais (octobre 1139). Les quelques similitudes que l'on relève entre le cas de Riđwân et celui de Bahrâm semblent avoir été la cause des confusions de certains historiens.

une profonde tristesse ; dans tout le palais son abatement fut manifeste ; il ordonna de fermer les bureaux et de ne pas les rouvrir de trois jours ; il fit venir le Patriarche des Melkites du Vieux-Caire et lui ordonna de préparer l'ensevelissement du défunt. Bahrâm fut emporté à l'heure de la prière du milieu du jour dans un cercueil recouvert de brocart, entouré de Chrétiens qui faisaient des fumigations d'encens, de gomme indienne et d'aloès. Tout le monde suivait la dépouille à pied et aucun des grands de l'époque ne s'abstint d'assister au cortège. Le calife sortit derrière le cercueil, monté sur une mule, coiffé d'un turban vert et revêtu d'un costume vert, sans *taylasan* (voile de tête). Pendant toute la marche du cortège, les prêtres psalmodiaient à haute voix l'Évangile, le calife suivant ainsi jusqu'au Monastère du Fossé hors du Caire (*). Hâfiz descendit ensuite de sa mule, s'assit sur le bord de la tombe et pleura à chaudes larmes (*). Ce geste est tout à l'honneur de Hâfiz. On comprend qu'un tel libéralisme et une telle sympathie pour les Chrétiens ait pu offusquer des Musulmans rigoristes qui ont toujours accusé les Fâïmides de favoriser les Chrétiens (**).

Ainsi finit ce vizir arménien, resté chrétien, frère d'un catholicos arménien, peut-être de grande famille arménienne, forcé par les malheurs de la nouvelle patrie que les Arméniens s'étaient créée dans la région du Taurus et de l'Euphrate, à venir chercher fortune en Egypte. Son renom ne s'est pas borné à l'Egypte, car il était connu chez les Francs en Palestine et chez les Normands en Sicile.

C'est grâce à lui en effet que fut libéré des prisons d'Egypte un chevalier franc appelé Gonfré (c'est-à-dire Godefroy), qui a été identifié avec le croisé lorrain Godefroy de Ascha, originaire des environs de Maestricht, parent de Godefroy de Bouillon et frère de Henry de

(78) Maqrîzî, II, 507.

(79) Ibn Muyassar, 84. On sait d'après Abû Sâlih p. 129, que Hâfiz aimait à fréquenter les couvents comme son prédécesseur Amîr. Sur ses relations avec le Patriarche arménien, voir p. 4 sup.

(80) Ainsi Ibn Taymîyya, cité par M. Schreiner, *Contribution à l'histoire des Juifs en Egypte*. Rev. des Et. Juives 31 (1895), p. 215.

Ascha qui mourut de la peste à Turbessel⁽⁸¹⁾. Il avait été capturé avec 300 de ses compagnons par les Egyptiens vers 1103-1104 et, à l'époque où Bahrâm était vizir, il était en captivité depuis plus de trente ans. Par suite de circonstances qu'il serait trop long de raconter, l'évêque arménien de Jérusalem, qui se rendait au Caire afin de recueillir des fonds pour sa communauté auprès de la florissante colonie arménienne de Jérusalem, fut chargé par les Syriens jacobites, intéressés à faire libérer ce seigneur, de faire des démarches pour obtenir sa libération. Une fois arrivé en Egypte, il se mit en relations avec les Arméniens. « Quand le chef des Arméniens vit le religieux, il se réjouit beaucoup, et, comme il était tout puissant sur toute l'Égypte, il promit de lui accorder tout ce qu'il demanderait ». Et c'est ainsi que fut demandée à « l'Emir d'Égypte », qui l'accorda, la libération du prisonnier qui n'avait pu être obtenue précédemment malgré de nombreuses demandes. L'Abbé Martin qui rapporte ces faits d'après une note d'un manuscrit du Bréviaire de l'Église syrienne jacobite, qui est de 1138, démontre que le « plus de trente années de captivité » depuis 1103-1104, nous reporte exactement à l'époque où Bahrâm était vizir. Il pense que l'expression chef des Arméniens (que nous avons vue par ailleurs employée pour Bahrâm) ne peut s'appliquer qu'à lui et que l'expression Emir d'Égypte désigne le calife Hâfiz. C'est assez plausible⁽⁸²⁾.

Cette affaire nous montre donc encore Bahrâm sous un jour sympathique, et l'on peut en inférer qu'il y eut d'autres relations entre les Arméniens de Jérusalem et lui. Il est certain qu'il était aussi en rapports avec les Arméniens du comté d'Edesse et d'Arméno-Cilicie, comme en font foi les accusations portées contre lui dans la lettre du calife à Roger II.

(81) Guillaume de Tyr, *HHG*, Occ., I, 278 ; Albert d'Aix, *ibid.*, IV, 435.

(82) Voir Abbé Martin, *Les premiers princes croisés et les Syriens jacobites de Jérusalem*, JA, 8^e série (1888), p. 474 sq et 13 (1889), 63 sq, à compléter par Abbé Nau, *Le croisé lorrain Godefroy de Ascha, d'après deux documents syriaques du XII^e siècle*, JA, 9^e série, 14 (1899), p. 421 sq (Cf. Grousset, *Hist. des Croisades*, II, 61, note). Le dernier article rectifie les deux précédents en ce qui concerne l'identité du chevalier en question.

Si de telles relations n'ont rien d'étonnant, il est plus étrange à première vue qu'un roi normand, lointain, non croisé, Roger II de Sicile, ait eu des rapports suffisamment étroits avec Bahrâm pour s'intéresser à son sort et demander au calife Hâfiz sa libération une fois qu'il eut été dépossédé du vizirat et qu'il fut contraint de vivre dans une demi-captivité au Monastère d'Aswân. Dans un autre article⁽⁸²⁾, j'ai essayé de montrer que la demande de Roger II ne pouvait guère avoir été faite qu'en 1137, et j'ai proposé quelques hypothèses pour expliquer les raisons de l'intérêt que portait Roger II à Bahrâm. Les visées de Roger II d'une part sur l'Afrique du Nord des Zirides, qui étaient alors à nouveau en bons termes avec les Fâtimides, d'autre part sur le royaume de Jérusalem et la principauté d'Antioche, sont peut-être à l'origine de cette attitude. Roger II a pu penser trouver un appui à ses projets dans la colonie arménienne d'Égypte et dans son chef tout puissant.

M. CANARD.

Le présent article était déjà composé et mis en pages quand j'ai eu connaissance de documents montrant :

1° Que Bahram est le neveu du catholicos Grégoire le martyrophile et le frère du catholicos d'Égypte Grégoire ;

2° Que c'est bien au Monastère Blanc Ikhmin qu'il s'est retiré.

Dans un prochain article j'utiliserai les documents en question.

M. C.

Décembre 1951

(82) Voir l'article signalé plus haut, p. 91, note 23.